

Communiqué de presse

Lamballe-Armor, le mardi 11 février 2025

ECONOMIE : L'AGGLOMERATION PREPARE L'AVENIR POUR LES ENTREPRENEURS

Dans le prolongement de sa stratégie foncière communautaire adoptée le 16 avril 2024 et en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définitivement approuvé le 7 février dernier, Lamballe Terre & Mer planifie l'aménagement de ses espaces d'activités en alliant développement économique et sobriété foncière.

Le futur Parc d'Activités communautaire de la Tourelle 3 à Lamballe-Armor est notamment l'illustration de l'exemplarité de l'action de l'Agglomération avec la déconstruction de friches agricoles présentes sur le site.

Les étapes préalables à l'aménagement du futur Parc d'Activités communautaire ont débuté ces jours-ci avec la réalisation du diagnostic archéologique préventif obligatoire.

UN TERRAIN REVALORISE AVEC LA DECONSTRUCTION DE FRICHES AGRICOLES

Lamballe Terre & Mer a acquis, en 2019 et 2020, des parcelles agricoles en vue de constituer des réserves foncières pour les futurs parcs d'activités dont celui de La Tourelle 3 situés à Lamballe-Armor. Des bâtiments agricoles vétustes et désaffectés étaient présents sur ces parcelles. Afin de libérer les terrains de ces emprises et de sécuriser les lieux, ces bâtiments ont été démolis.

Le bureau d'études AD Ingé a assuré la maîtrise d'œuvre de la déconstruction et la remise à l'état de terres agricoles. Le coût des travaux s'élève à 520 000 € HT pour La Ville Hias à la Tourelle 3.

Ces coûts ont été pris en charge en intégralité par l'Agglomération.

DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES OBLIGATOIRES

Le diagnostic archéologique préventif est une procédure imposée par le Code du Patrimoine à tout aménageur de terrains. Il permet la détection, la conservation ou la sauvegarde des éléments du patrimoine susceptibles d'être affectés par l'aménagement. Il est prescrit par le Préfet de Région et il est réalisé par l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Dans le cas du futur Parc d'Activités de La Tourelle 3, le diagnostic a débuté fin janvier-début février. Il doit durer 3 semaines maximum. Il porte sur les propriétés de Lamballe Terre & Mer acquises à l'amiable (7,8 Ha). La parcelle étant pour le moment toujours exploitée, le diagnostic archéologique se déroule entre deux cultures.

Ce diagnostic archéologique préventif a un coût de 50 000€ HT (0,6€/m²). Il est pris en charge en intégralité par l'Agglomération.

En fonction du résultat de ce diagnostic, il pourra être prescrit, ou non, des fouilles archéologiques. Ces fouilles sont une exploration plus longue et plus en profondeur des terrains. Lors de la création du premier Parc

d'Activités de La Tourelle, au début des années 2 000, des fouilles avaient été prescrites en raison de la présence de vestiges datant du Néolithique.

Point presse du mardi 11 février 2025, 12h, Parc d'activités La Tourelle 3, Lamballe-Armor.

en présence de :

- *Thierry Andrieux, Président de Lamballe Terre & Mer ;*
- *Philippe Hercouët, Maire de Lamballe-Armor ;*
- *David Toanen, Directeur aménagement à Lamballe Terre & Mer ;*
- *Cédric Le Tacon, Directeur Economie - Tourisme à Lamballe Terre & Mer.*

Contact presse

Florence Baëhl

florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh

